

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-401

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 18

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation exceptionnelle de la redevance n'est pas justifiée. Seule doit subsister celle liée à l'inflation.